

Assemblée générale 7 juin 2008

Xavier Perrodeau, président, fait part de sa décision de mettre fin à son mandat le 30 juin. L'intérim sera assuré par le vice-président. Patrick Tesson, vice-président et trésorier présente les comptes.

Dossiers en cours, par Xavier Perrodeau, Patrick Tesson et Benoist Mary, secrétaire général.

1/. Lieu de mémoire, sépultures, objets appartenant à l'Amicale, fonds affectés :

Le projet de lieu de mémoire dans la chapelle ne pourra être réalisé. Les objets appartenant à l'Amicale ont été entreposés en novembre 2007, parfaitement au sec et sous bâches, dans la chapelle qui est bien fermée à clé, mais il s'agit d'une solution provisoire. Il faudra envisager à terme le transfert des sépultures et étudier ce dossier avec le maire de Combrée. Le Chanoine Pateau a bien été avisé de l'impossibilité d'être enterré dans la Chapelle à son décès. Les fonds affectés provenant principalement de dons devront en partie être affectés au transfert des sépultures, dans le cimetière de Combrée ou autre caveau sur la commune, qui pourra alors être considéré comme lieu de mémoire de l'Amicale, ce qui reste conforme à la volonté des donateurs. Dossier suivi par Benoist Mary, avec l'EPIDe et la mairie de Combrée.

2/. Correspondants de cours :

Cette nouvelle dynamique est lancée depuis le début de l'année 2007, sous l'impulsion de Patrick Tesson, et de nombreux anciens ont déjà répondu à l'appel.

3/. Bicentenaire de la création du Collège :

Patrick Tesson expose son projet pour mai 2010, visant à rassembler le plus grand nombre d'anciens, d'amis et de partenaires. Un chapiteau serait installé dans la grande prairie devant la façade du collège. L'organisation pratique nécessite d'évaluer à plus d'un an à l'avance le nombre de participants, les moyens logistiques, et le coût d'une telle manifestation. Un comité de pilotage est créé, sous la direction de Patrick Tesson.

Projet approuvé dans son principe à l'unanimité, moins une abstention et une voix contre, étant précisé qu'il devra être représenté à la prochaine Assemblée Générale de juin 2009, pour approbation ou rejet définitif.

Conseil d'administration 25 octobre 2008

Cette réunion a regroupé à Angers les correspondants de cours et les membres du conseil d'administration. Seul les seconds ont pris part à l'élection du nouveau bureau. Patrick Tesson, vice-président et président par intérim depuis la démission de Xavier Perrodeau, a conduit la séance.

- **Le rôle de correspondants de cours** : rappel de l'harmonisation des statuts permettant aux correspondants de cours qui le souhaitent de rejoindre le conseil d'administration. Importance de leur rôle de mobilisateurs et échange sur les premières expériences.
- **Le projet de bicentenaire** : échange constructif sur l'approche du déroulement de la commémoration et la mobilisation par les correspondants de cours. Le comité de pilotage qui se met en place devra présenter un projet structuré à l'assemblée générale de juin 2009.
- **Le bulletin de liaison** : mise en place d'un comité de rédaction autour d'une équipe de cinq Nantais qui prépare la sortie d'un nouveau bulletin pour la mi-décembre.
- **Le site internet** : Jean-François Ploteau (C.1984) nous fait une démonstration du site qu'il s'efforce de rendre plus accessible et interactif.

Election du Bureau : Ce vote (à l'unanimité) devra être validé par la prochaine assemblée générale.

L'après-midi, deux groupes de travail, suivis d'un échange en commun, ont permis de confronter, dans un climat constructif, différentes approches de la commémoration du bicentenaire : accueil, célébration, prises de paroles, repas, ateliers ou activités l'après-midi, soirée éventuelle...

AG extraordinaire 7 juin 2008

La séance est ouverte par Xavier Perrodeau, Président.

Projet de modification des statuts :

Article 6 - Le siège social est fixé au domicile de son Président

Article 13 - (2^{ème} alinéa) Les Présidents d'honneur, les Présidents honoraires, les Présidents des groupements régionaux, le Président, le Vice Président et les correspondants de cours, sont membres de droit du Conseil d'Administration

CHAPITRE VII - Groupements de Cours

Article 26 - Des groupements de cours des anciens élèves et groupements de cours des anciens professeurs sont créés pour développer et entretenir des relations amicales entre leurs membres.

Article 27 - Les délégués de ces groupements de cours sont de droit membres du conseil d'Administration.

Projet adopté à l'unanimité.